

# LA FORCE DE L'ÂGE



Association québécoise de défense  
des droits des personnes retraitées  
et préretraitées

VOLUME 22 - NUMÉRO 1  
JUIN 2014

## Pour le droit des aînés à la vie et à la sécurité



Recours collectif  
en soutien à domicile  
Arnaques financières :  
se taire ou dénoncer?





**Association québécoise de défense  
des droits des personnes retraitées  
et préretraitées**

## **LA FORCE DE L'ÂGE**

Publiée par l'Association québécoise  
de défense des droits des personnes  
retraitées et préretraitées (AQDR)  
1620, avenue de La Salle, bureau 10  
Montréal (Québec) H1V 2J8

**Téléphone :** 514 935-1551  
1 877 935-1551 (sans frais)

**Télécopieur :** 514 937-7371

**Courriel :** [bureaunational@aqdr.org](mailto:bureaunational@aqdr.org)

**Internet :** [www.aqdr.org](http://www.aqdr.org)

**Rédactrice en chef :** France Leblanc  
[redaction@aqdr.org](mailto:redaction@aqdr.org)

**Production :** Lyne Baillargeon

**Graphisme :** G une idée Design  
[www.guneidee.com](http://www.guneidee.com)

**Comité de lecture :** Lyne Baillargeon,  
Gilles Boucher, Jacques Fournier,  
France Leblanc

**Révision :** Lyne Baillargeon

**Abonnés :** les membres des 45 sections  
de l'AQDR

**Paraît quatre fois l'an :** juin, octobre,  
décembre et mars

**Prochaine date de tombée :**  
14 août 2014

Nous ne pouvons nous engager à publier  
tous les textes reçus. Le comité de lecture  
fait le choix final. Certains articles propo-  
sés pour *La Force de l'âge* pourraient se  
retrouver dans *La Force des s@ges*, notre  
bulletin électronique mensuel.

La reproduction partielle ou totale (sauf la  
couverture) est permise à la condition d'en  
mentionner la source. S.V.P. nous en aviser.  
Les textes n'engagent que leurs signataires  
et reflètent la richesse de nos débats.  
La forme masculine est utilisée pour  
alléger le texte.

**Dépôt légal :** Bibliothèque nationale  
du Québec. ISSN-0833-871X

Photo en couverture :  
© Mathias Marchal / Journal Métro

## SOMMAIRE JUIN 2014

### MOT DU PRÉSIDENT DE L'AQDR

**03** Les aînés ont droit à la vie et à la sécurité

### DOSSIER

#### **L'assurance autonomie**

**05** L'assurance autonomie : une autre réforme  
bancale?

**06** Possible recours collectif contre les entreprises  
d'économie sociale

### CHRONIQUE

#### **Mon toit mes droits**

**08** Préparatifs en vue de la vente de sa maison

#### **Être grands-parents aujourd'hui**

**14** Parent un jour, parent toujours

**15** Facebook?

### BILLET

**10** Se taire ou dénoncer les arnaques financières?

**11** Solutions fiscales : **10 milliards \$ disponibles  
pour le Québec**

**12** Le rôle du député

### VIE DES RÉGIONS... VIE DES SECTIONS

**13** Devenir sentinelle

### Envoyez-nous vos textes avant le 14 août 2014

La date de tombée pour notre prochain numéro est  
le 14 août 2014. Bienvenue à vos textes : les bons  
coups de vos sections, des textes de réflexion sur les  
dossiers prioritaires de l'AQDR, etc. Maximum de  
450 mots avec photo de l'auteur. Envoyez vos textes  
à [redaction@aqdr.org](mailto:redaction@aqdr.org).

### Recevez-vous aussi le bulletin électronique *La Force des s@ges*?

Le bulletin électronique *La Force des s@ges* est  
déposé le premier du mois dans la boîte courriel de  
tous nos membres branchés. Si vous ne le recevez  
pas, hâtez-vous de nous faire connaître votre  
adresse courriel à [info@aqdr.org](mailto:info@aqdr.org) sans oublier de  
nous indiquer votre numéro de membre.

## LES AÎNÉS ONT DROIT À LA VIE ET À LA SÉCURITÉ

**R**éprésentant plus de 150 000 membres aînés, les délégués de six organismes nationaux d'aînés, dont le réseau Espaces 50+, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), le Regroupement des syndicalistes à la retraite (RSR), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ), l'Alliance des associations des retraités (AAR) et l'Association nationale des retraités fédéraux (ANFR), ont tenu un rassemblement à la mémoire des victimes de l'Isle-Verte devant le Bureau du coroner en chef à Montréal.

Nous sommes inquiets de constater qu'on ne parle que peu de la situation des aînés, de leurs conditions de vie, de leurs revenus et de leurs besoins prioritaires, sauf pour en déplorer la charge pour les finances de l'État et pour les contribuables. Personne ou presque n'évoque l'avenir précaire des personnes retraitées et la lutte à la pauvreté chez les femmes âgées.

Nous sommes choqués devant toutes les manipulations de l'opinion qui visent à diviser la population et à inventer des boucs émissaires, d'une génération à l'autre, ou entre actifs et inactifs.

Loin d'être l'effet du hasard, la pauvreté d'une majorité d'aînés, en particulier des femmes, est bien le résultat d'un partage inéquitable de la richesse produite dans l'un des pays les plus prospères de la planète. Depuis des années, les restrictions et les coupures de services s'attaquent à la condition sociale des aînés et portent atteinte à leur sécurité, à leur droit et parfois même à leur vie.



Les porte-parole du rassemblement :  
M. Louis Plamondon, président de l'AQDR  
et M. Jean Carette, président du réseau Espaces 50+

### Qu'on en juge :

- Au Québec, 34,6 % des hommes et 60,4 % des femmes de soixante-cinq ans et plus disposent d'un revenu total de moins de 19 000 \$ par an; ces sommes correspondent à des épargnes individuelles ou collectives;
- 57 % des femmes et 44 % des hommes de soixante-cinq ans et plus reçoivent en totalité ou en partie le Supplément de revenu garanti (SRG), réservé aux plus démunis.

### Qu'on constate aussi :

- l'impossibilité d'accumuler des épargnes suffisantes à la retraite par le moyen des REER;
- l'absence de régimes complémentaires de retraite pour plus de 50 % des travailleurs qui les rend dépendants du SRG;
- la désindexation partielle depuis 1982 des régimes de retraite des employés de l'État et des municipalités, et de ses conséquences sur le pouvoir d'achat et sur l'intégration sociale des aînés;

# MOT DU PRÉSIDENT DE L'AQDR

Louis Plamondon

- les manipulations démagogiques de certains élus contre les avantages reconnus aux employés des secteurs public et parapublic; les difficultés des régimes de retraite proviennent surtout des congés de cotisation que se sont accordés les gestionnaires de régimes ou l'usage des retraites pour réduire le nombre d'employés;
- le manque criant de services à domicile, à l'épuisement des proches aidants sans services de répit et au sous-financement des services à domicile de l'économie sociale;
- le manque de logements abordables et de développements de services adaptés aux incapacités ou fragilités de certains aînés.

## Qu'on rappelle enfin :

- le délaissement des aînés plus aisés des classes moyennes à des réseaux d'établissements privés dans des conditions de sécurité douteuses et de légalité de baux souvent contestables;
- l'introduction de méthodes industrielles d'organisation du travail dans les services et soins à domicile et dans les CHSLD qui pénalisent les usagers et épuisent les intervenants;
- l'échec de la fusion des établissements du réseau de santé initiée voici dix ans et qui n'a fait qu'aggraver l'abandon des aînés vulnérables sur des listes d'attente en hôpital, à domicile et en CHSLD;

- les multiples négligences contre les aînés et leur dignité dans les établissements de santé, publics et privés; 64 % des événements qui surviennent dans le réseau de la santé et des services sociaux concernent des personnes âgées de 75 ans et plus. Parmi les types d'événements ayant causé la mort de 125 aînés, on retrouve les chutes (43 %), les erreurs liées à la médication (30 %), les possibilités d'agression et de harcèlement (2,5 %);
- le report indécent de la loi sur les soins de fin de vie et l'aide médicale à mourir.

Cinquante ans après la première Révolution tranquille, il est urgent de réfléchir et d'agir ensemble pour bâtir un nouveau contrat social entre les générations, sur la base des valeurs de solidarité, d'égalité, de justice et assurant une politique globale du vieillissement et des retraites. C'est l'avenir de tous qui est ici en jeu.

## Nous appelons :

- les groupes d'aînés locaux et régionaux à appuyer cette déclaration citoyenne en faveur de la défense des droits de tous et de toutes, jeunes et moins jeunes, face aux attaques répétées sur nos droits sociaux;
- le gouvernement élu à se mettre à l'écoute réelle des citoyens aînés et à prendre les mesures qui s'imposeront pour assurer un avenir dans des conditions plus sécuritaires et plus solidaires pour toute la population.



Félicitations à M. André Leblanc,  
de l'AQDR Monts et Rivières, qui a gagné  
une **croisière en Alaska** d'une valeur de **8 000 \$**.

De gauche à droite,  
**Mme Murielle Lafond** de La Capitale ainsi que  
**M. Leblanc** et sa conjointe, **Mme Hélène Leblanc**.

**Bravo et bon voyage!**



**La Capitale**  
Assurances générales

# L'ASSURANCE AUTONOMIE : UNE AUTRE RÉFORME BANCALE?

Jacques Fournier - AQDR St-Michel



Même si le gouvernement du Parti québécois n'a pas été réélu, il est possible que le projet d'assurance autonomie revienne sous une forme ou une autre devant l'Assemblée nationale, en tout ou en partie. L'analyse

qui suit conserve donc toute sa pertinence et son actualité.

Quand le gouvernement met de l'avant un projet visant à améliorer les services aux aînés en perte d'autonomie, au départ, on donne la chance au coureur. C'est ce qui a été fait au moment du dépôt du Livre blanc sur l'assurance autonomie présenté par le ministre Réjean Hébert.

Mais force est de constater que le ministre a étiré sa chance : il a par la suite présenté un projet de loi, le numéro 67, qui ne modifie pas significativement les paramètres du Livre blanc. Tout se passe comme si les nombreuses objections – et suggestions précises – faites au ministre lors de la commission parlementaire n'avaient pas été entendues. Des dizaines de mémoires étoffés n'ont vraisemblablement pas été pris en compte.

Malheureusement, l'assurance autonomie proposée est d'une complexité d'opérationnalisation remarquable et équivaut à une sous-traitance généralisée des services, dont les mécanismes de contrôle de la qualité ne pourront réalistement être mis en œuvre. L'assurance autonomie reposerait en bonne partie sur le maillon faible du système : les entreprises d'économie sociale, dont le personnel est sous-rémunéré, plutôt que sur son maillon fort : les services publics. La théorie de la Nouvelle gestion publique (NGP) colore ce projet, alors que cette façon de faire n'est pas appropriée aux services à la personne :

elle découle d'une vision productiviste et déshumanisante de la société.

Le projet de loi 67 emploie souvent l'expression : « Le gouvernement peut, par règlement, déterminer... ». Tout le dispositif vise à habiliter le gouvernement à sous-traiter les services qu'il voudra, quand il le voudra, s'il juge qu'il y met suffisamment de ressources humaines et financières. Nous sommes loin de l'univers du droit aux services de qualité. Il restera à l'usager le droit... de se plaindre de n'avoir pas reçu les services.

Au lieu du lourd mécanisme prévu (toutes les sommes devront vraisemblablement transiter par la RAMQ), il faudrait garder du projet de ministre essentiellement et uniquement l'évaluation rigoureuse des profils de besoins pour chacun des usagers. Il faudrait par ailleurs assurer, par un fond spécifique, au sein de chaque CSSS, l'étanchéité des sommes destinées au soutien à domicile, pour éviter que les hôpitaux confisquent ces budgets, comme cela se passe trop souvent. Puis doter le secteur public des ressources efficaces et de qualité pour donner les services requis sur le terrain. Voilà une option gagnante.

Sous la plume de Guillaume Hébert, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) a publié en février 2014 une substantielle note de recherche intitulée *La gouvernance en santé au Québec* et qui conclut : « Les structures du système sociosanitaire québécois ont connu des réformes majeures à intervalles relativement courts (1970, 1991, 2003). Des changements de cette envergure s'accompagnent d'effets déstabilisants pour une organisation aussi vaste. Les politiciens ayant piloté ces réformes auraient peut être eu intérêt à considérer l'avertissement du gourou du management Henry Mintzberg, qui invite à ne pas sous-estimer les contrecoups des réformes, surtout si elles deviennent des réorganisations perpétuelles ».

# POSSIBLE RECOURS COLLECTIF CONTRE LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Jody Anne Negley - Travailleuse sociale retraitée



Il y a tellement de lacunes dans le système de santé d'aujourd'hui qu'il est difficile de faire reconnaître l'importance de l'aide domestique (entretien ménager) comme un élément crucial à notre bien-être.

Et pourtant, le bien-être physique et mental demeure très affecté par l'état de notre environnement immédiat, surtout lorsqu'on est limité dans ses déplacements et dans ses activités extérieures.

Les CLSC ne fournissent plus cette forme d'aide à leurs usagers. Afin de diminuer les coûts associés au maintien à domicile, tout en répondant aux besoins de services d'entretien des clients en perte d'autonomie, les CLSC ont signé une entente avec au moins une EÉSAD sur leur territoire.

Les entreprises d'économie sociale sont soit des coopératives, soit des organismes à but non lucratif, mis sur pied dans le but :

- d'offrir de l'expérience au travail à ceux qui éprouvent des difficultés à trouver de l'emploi;
- de créer de l'emploi durable à moindre coût;
- de répondre à un besoin reconnu dans la collectivité.

Les EÉSAD ont le mandat d'offrir des services de ménage et d'aide domestique aux personnes en perte d'autonomie : leurs clients reçoivent une subvention (une réduction de tarif) dans le cadre du *Programme d'exonération financière pour les services d'aide*

L'auteure est cliente à domicile d'une entreprise d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) depuis 2000. Ayant longtemps constaté que le standard du service offert par les EÉSAD est très inférieur à ce qu'on trouve sur le marché, Mme Negley cherche à corriger les problèmes de gestion qui permettent à certaines EÉSAD d'abuser du système et de multiplier leurs profits au détriment des personnes les plus vulnérables de notre société. Elle invite les lecteurs et lectrices de *La Force de l'âge* qui ne sont pas satisfaits des services de leur EÉSAD à la contacter au courriel suivant : [recourscollectif.eesad@gmail.com](mailto:recourscollectif.eesad@gmail.com). Elle leur enverra alors un sondage confidentiel. Les informations ne seront pas partagées à des tiers sans autorisation. Les lecteurs et lectrices sans courriel peuvent demander à une personne de leur entourage d'envoyer leurs coordonnées à Mme Negley qui pourra alors les rappeler sans obligation et en toute confidentialité.

*domestique* (PEFSAD, géré par la RAMQ) et les EÉSAD ont quelques autres sources de financement en provenance du gouvernement. Les personnes âgées doivent payer pour leur service d'entretien en fonction de leur revenu. Peu importe d'où vient l'argent, tous les usagers devraient s'attendre à une aide domestique efficace, professionnelle et sensible à leurs besoins individuels.

## Des loups parmi les brebis

Malheureusement, il n'y a aucun mécanisme d'évaluation en place pour assurer la qualité des services. Il y a très peu de suivi par les CLSC pour vérifier si les conditions de l'entente de service d'origine sont toujours

respectées par les EÉSAD. Et ce, malgré le fait qu'ils réfèrent leurs clients à ces entreprises.

Il n'existe aucune agence externe pour surveiller le fonctionnement éthique des entreprises d'économie sociale. La qualité inférieure du service fourni par un grand nombre des EÉSAD n'est qu'un aspect inquiétant parmi tant d'autres.

- Les employées sont sous-payées et souvent n'ont fait l'objet d'aucune vérification des antécédents judiciaires, bien qu'elles travaillent sans supervision auprès d'une clientèle souvent isolée, dépendante et ainsi très vulnérable à l'exploitation.
- Les employées ne sont pas assurées : tout bris causé par une travailleuse chez un utilisateur ou bien n'est pas compensé ou bien est la responsabilité de l'employée en question (cela varie selon les EÉSAD).
- Les clients ne reçoivent souvent qu'une fraction du temps subventionné par la RAMQ. Certaines EÉSAD, particulièrement celles qui offrent les services d'« entretien lourd » (lavage des fenêtres, des murs, etc.), multiplient leurs revenus en divisant le nombre d'heures de services convenu par le nombre d'employés sur place. La personne à mobilité réduite qui normalement aurait droit à six heures de services « lourds » par année (ce n'est déjà pas beaucoup) ne reçoit en réalité qu'un maximum de deux heures de travail lorsqu'une EÉSAD insiste pour envoyer une équipe de trois personnes ou plus. Un grand nombre d'intervenantes du réseau reconnaissent entre elles que le service est très médiocre. Ce genre d'interprétation intéressée et arbitraire de l'entente de service que font certaines EÉSAD est autant un abus du système de santé qu'un abus de la personne vulnérable à domicile sans autres options.

### Nous méritons mieux

La triste réalité du maintien à domicile est le fait qu'un grand nombre de personnes âgées, déjà en perte de mobilité et en état de santé fragile,

se résignent à vivre dans des conditions précaires, insalubres et sans les services nécessaires pour assurer leurs besoins de base.

Les administrateurs des CSSS devraient considérer la protection de leur clientèle vulnérable comme un devoir sacré. Et assumer la tâche de valider l'intégrité des employées qui vont intervenir à domicile suite à leur recommandation.

Dans le but d'inciter le gouvernement à protéger les droits et la dignité des personnes nécessitant une aide à domicile et d'assurer une meilleure gouvernance des EÉSAD, un recours collectif est sous considération (comme moyen de pression). Pour y arriver, il faut d'abord identifier un certain nombre de personnes qui ont vécu cette situation et qui sont prêtes à ajouter leurs voix à ce débat.

- Avez-vous des plaintes concernant les services d'entretien domestique fourni par une EÉSAD qui vous a été recommandée par votre CLSC?
- Que pensez-vous de la qualité du travail ou des mécanismes de traitement des plaintes?
- Avez-vous été victime de la disparition d'objets de valeur?
- Le nombre d'heures de services a-t-il été conforme au nombre d'heures facturées?
- Avez-vous donné ou prêté de l'argent à une employée d'aide domestique pour quelque raison que ce soit?

Le Vérificateur général du Québec a lui-même sonné l'alarme à ce sujet dans son Rapport 2013-2014. Il est inquiétant de penser que le projet d'assurance autonomie du ministre Réjean Hébert repose sur un rôle accru pour les EÉSAD. Il faut instaurer des mesures de vigilance pour protéger les personnes vulnérables.



# PRÉPARATIFS EN VUE DE LA VENTE DE SA MAISON

Philippe Viel - Union des consommateurs



Union des consommateurs (UC) vous présente cette deuxième chronique d'une série de quatre sur les droits des consommateurs dans le domaine de l'habitation. Ces articles sont tirés d'une série d'ateliers donnés par les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) membres d'UC <[www.uniondesconsommateurs.ca](http://www.uniondesconsommateurs.ca)> grâce au financement reçu dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés.

**V**ous projetez de vendre bientôt votre maison? Connaissez-vous tous les détails et exigences pour effectuer correctement cette opération?

## L'inspection prévente

Cette inspection permet de détecter les défauts majeurs qui affectent l'immeuble. Le prix de l'immeuble pourra être adapté en conséquence : si les travaux sont faits avant la vente, cela pourrait augmenter sa valeur. Cet examen peut être particulièrement pertinent si vous possédez votre maison depuis longtemps et n'avez jamais fait de rénovations.

## Par qui faire inspecter?

L'inspection immobilière n'est pas réglementée. Les ordres professionnels ont un objectif de protection du public et leurs membres sont encadrés par un code de déontologie. Les membres en règle d'un ordre professionnel lié directement au domaine du bâtiment (technologue en bâtiment ou évaluateur agréé, par exemple) peuvent faire des inspections et ils possèdent une assurance responsabilité professionnelle contre les erreurs et les omissions. Votre entourage pourrait aussi vous fournir des références.

Avant de signer un contrat, vérifiez l'expérience de l'inspecteur. Demandez à voir un modèle du type de rapport que fournit ce professionnel : s'agit-il d'un rapport succinct avec cases à cocher ou un rapport écrit plus étoffé et plus précis? Y joint-il des photos?

Une inspection coûte entre 450 et 800 \$ selon le type d'inspection demandé et la taille du bâtiment.

## L'évaluation de la maison

L'évaluation permet d'avoir une idée du prix de vente de la propriété. Un évaluateur d'expérience sera en mesure d'établir de façon objective le juste prix d'une habitation en fonction, entre autres, de la valeur des maisons comparables du quartier, de l'aménagement intérieur et extérieur, de la qualité des matériaux utilisés, etc.

## Par qui faire évaluer sa maison?

Un évaluateur agréé, membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ). Vérifiez s'il est inscrit au tableau des membres. Demandez des références à votre entourage. Il faut prévoir entre 325 et 500 \$.

## Le choix d'un courtier immobilier

Le courtier immobilier doit obligatoirement

détenir un permis d'exercice de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) et respecter son code de déontologie. Consultez-les pour savoir si le courtier est accrédité, s'il n'y a pas de plaintes ou de suspension portées à son dossier. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle protège les clients des courtiers. Pour choisir un courtier, demandez des références à votre entourage!

### **Le courtier immobilier :**

- aide à la négociation de la promesse d'achat;
- s'assure que le notaire reçoit tous les documents nécessaires;
- informe ses clients des procédures, des prix des services, etc.

Le courtier prend habituellement une commission de 4 à 7 % du montant de la transaction.

### **Qu'est-ce que la déclaration du vendeur?**

C'est un document qu'un courtier doit faire compléter par le vendeur en vertu de la Loi sur le courtage immobilier. Son coût : 2 \$. Y apparaissent les renseignements portant sur les composantes principales de l'immeuble; les documents (factures, garanties, rapports, plans, permis, travaux exécutés, etc.) sont annexés. Ce document fournit à l'acheteur l'état réel des lieux; cela pourrait donc prévenir les litiges éventuels.

### **Qu'est-ce qu'un certificat de localisation?**

C'est un document officiel préparé par un arpenteur-géomètre. Le certificat est nécessaire lors d'une transaction immobilière. C'est un rapport qui confirme la situation et la condition actuelle d'une propriété et des bâtiments accessoires et qui donne un plan du terrain sur lequel ils se situent. C'est au vendeur qu'il revient de fournir le certificat de localisation. Le notaire a besoin de ce certificat pour l'examen des titres de propriété. Ce certificat a une durée

de vie limitée : on exige souvent qu'il date de 10 ans ou moins.

Seul un arpenteur-géomètre membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ) est autorisé à produire un tel certificat. Il est important de vérifier auprès de l'Ordre si l'arpenteur-géomètre retenu est membre en règle. Si tel est le cas, il détient automatiquement une assurance responsabilité professionnelle pour l'année en cours. Le coût de ce certificat peut varier de 600 à 1 500 \$.

### **Vendre seul sa maison?**

Il est bien entendu possible de vendre sans agent et de sauver ainsi la commission qu'aurait prise un courtier immobilier. Il faut cependant bien connaître les documents utiles pour mener à bien la transaction immobilière (certificat de localisation, offre d'achat, contre-offre, déclaration du vendeur, etc.). Vous serez responsable de tous les aspects de l'achat et devrez vous assurer que tous les documents sont clairs, complets et bien compris par les acheteurs. Vous pouvez trouver des renseignements utiles sur des sites Internet qui offrent des services et des conseils pour la vente d'une maison. Vous devrez probablement payer un montant forfaitaire ou une commission réduite à un courtier.

### **RÉFÉRENCES UTILES**

- Pour trouver un inspecteur en bâtiment professionnel : un site Internet liste les inspecteurs membres de l'Ordre des architectes, de l'Ordre des évaluateurs agréés et de l'Ordre des technologues <[www.inspectionpreachat.org](http://www.inspectionpreachat.org)>.
- Le répertoire électronique des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec <[www.oeaq.qc.ca](http://www.oeaq.qc.ca)>, hyperlien « Trouvez un évaluateur ».

# SE TAIRE OU DÉNONCER LES ARNAQUES FINANCIÈRES?

Gisèle Roberge - Auteure



Dans une perte, une épreuve ou un deuil, trois choix s'offrent à nous : **ignorer, agir ou fuir.**

J'ai choisi d'agir, de raconter et de dénoncer ces arnaqueurs, appelés cols blancs à cravates.

Nous sommes 1600 investisseurs ayant subi des pertes financières dans des compagnies totalisant 130 millions de dollars. Il s'agissait de placements sûrs, bien cotés à la Bourse, garantis et vérifiés par des firmes comptables. Tout était bien orchestré. Ces compagnies étaient représentées par des planificateurs financiers et offraient des taux intéressants. Pour ma part, l'Autorité des marchés financiers (AMF) m'assurait que l'ex-planificateur possédait son permis d'exercer.

Voilà qu'en 2005, le plus gros scandale d'arnaque financière éclate. Nous apprenons que les dites compagnies n'ont plus de liquidités pour payer les intérêts des investisseurs et qu'ils provenaient d'autres investisseurs recrutés par les planificateurs (schème de type Ponzi).

Présentement, je suggère de bien s'informer auprès de l'AMF, maintenant à l'affût des fraudeurs, pour savoir si le planificateur a un permis conforme à la loi ou à la Chambre de sécurité financière pour vérifier si ce dernier a fait l'objet d'une plainte. Méfiez-vous des rendements intéressants et faites des recherches avant de confier vos économies à un planificateur financier.

Les firmes comptables ont-elles bien accompli leur travail? Ces planificateurs ont-ils vérifié ces placements avant de les offrir à leurs clients? La justice interviendra-t-elle pour ces fraudeurs? Et nous, les victimes!

Pour conclure, j'ai choisi de dénoncer, de raconter mon histoire personnelle afin que cessent les arnaques et que justice soit faite. L'argent est peut-être un dieu. Cependant, j'ai appris qu'il existe d'autres dieux dont la santé, l'amour, l'amitié, la paix de l'âme et du cœur. Je vous remercie de me lire.

Site de l'auteure : [www.giseleroberge.com](http://www.giseleroberge.com)



## À LA VIE, À LA MORT

L'entraide fait toute la différence

Pour planifier leur départ, 170 000 Québécois ont déjà opté pour la solidarité, le respect, la transparence et l'entraide.

Quand il est question de funérailles, ces valeurs font toute la différence.

Joignez-vous à eux. Pour 20\$ à vie, devenez membre de votre coopérative funéraire.

Pour connaître la coopérative funéraire de votre région : [fcfq.coop](http://fcfq.coop)



LES COOPÉRATIVES  
FUNÉRAIRES  
DU QUÉBEC

# SOLUTIONS FISCALES : 10 MILLIARDS \$ DISPONIBLES POUR LE QUÉBEC

## Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, dont l'AQDR est membre, a mis de l'avant 19 solutions fiscales qui permettraient d'aller chercher 10 milliards \$ de plus pour renflouer les coffres de l'État québécois.

Dans le document *Finances publiques : d'autres choix sont possibles. Mettons la richesse à NOS services*, la Coalition démontre que les hausses régressives de taxes, les coupures dans les programmes sociaux et l'imposition de tarifs ne sont pas les seules options existantes et qu'il est possible de concevoir autrement le budget du Québec.

Pour la Coalition, il est urgent de multiplier les efforts pour la préservation des conditions de vie de la majorité de la population en vue d'une société plus juste, plus écologiste, plus égalitaire, plus solidaire et plus démocratique. Elle propose donc des mesures fiscales et de contrôle des dépenses qui vont en ce sens. L'argent récupéré annuellement par ces mesures est estimé en millions de dollars (M\$).

### A- Réinstaurer la progressivité de l'impôt des particuliers

1. Établir 10 paliers d'imposition : 1 000 M\$.
2. Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers : 556 M\$.
3. Diminuer le plafond des REER : 300 M\$.
4. Réduire les crédits d'impôt pour dividendes : 157 M\$.
5. Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés : 745 M\$.

### B- Rétablir un équilibre entre les impôts des particuliers et les impôts des entreprises

6. Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15 % : 1 220 M\$.
7. Augmenter la contribution fiscale des institutions financières : 600 M\$.
8. Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : 1 210 M\$.

9. Réduire les subventions aux entreprises : 500 M\$.
10. Augmenter les redevances sur les ressources naturelles : 410 M\$.

11. Abolir les contrats secrets avec Hydro-Québec : 890 M\$.

### C- Lutter contre la fraude

12. Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal : 500 M\$.
13. Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux : 600 M\$.

### D- Mesures diverses

14. Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé : 71 M\$.
15. Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments : 1 000 M\$.
16. Utiliser le logiciel libre par l'ensemble de l'appareil gouvernemental : 266 M\$.

### E- Autres solutions fiscales potentielles à l'étude

17. Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques.
18. Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées.
19. Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et les sociétés d'État.

Vous trouverez sur le site de la Coalition <[www.nonauxhausse.org](http://www.nonauxhausse.org)> de nombreux documents et liens pour poursuivre la réflexion.



# LE RÔLE DU DÉPUTÉ

Claire Duguay - AQDR Rosemont



La campagne électorale vient de tirer à sa fin. Je me suis posé la question tout au long de celle-ci à savoir qui dans la classe politique est le plus en mesure de véhiculer les véritables préoccupations des citoyens.

Je m'interrogeais depuis un certain temps sur le rôle que joue le député et j'ai décidé d'aller voir sur le terrain en donnant une journée par semaine à l'accueil des citoyens dans le bureau de comté de la députée de Gouin, Françoise David.

Pour un grand nombre de citoyens, le bureau de comté constitue leur dernier recours. Les dossiers traités sont nombreux et variés : problèmes criants de logements accessibles et à coût raisonnable, éviction d'un grand nombre d'aînés de leurs logements occupés depuis longtemps par des spéculateurs qui veulent les transformer en condos, pauvreté qui conduit un grand nombre de ménages à laisser en plan leurs factures d'électricité pour pouvoir se nourrir et reconnaissance de la scolarité des nouveaux arrivants. À ces problématiques citoyennes s'ajoutent la lourde bureaucratie qui rend difficilement compréhensible les mécanismes susceptibles de solutionner leurs problèmes et à les considérer individuellement plutôt qu'à partir de normes où ils n'ont aucune place.

Le rôle du député et de ses attachés politiques consiste aussi à assurer une présence auprès des groupes communautaires qui, depuis des années, ont développé une expertise proche de la réalité des citoyens. Ils tentent ainsi de trouver des solutions individuelles et collectives qui auraient tout intérêt à être soutenues et à servir de modèles. Ces réseaux communau-



La population du Québec est représentée à l'Assemblée nationale par 125 députés élus dans autant de circonscriptions.

taires contribuent à améliorer les conditions de vie des citoyens et redonnent espoir par la solidarité et l'entraide. Pourtant ceux-ci sont sous-financés et doivent chaque année se battre pour maintenir leurs services citoyens.

C'est aussi sa participation à des tables de concertation qui initient des partenariats avec les groupes de citoyens et les institutions locales pour développer des projets communs. Ces projets contribuent au développement social, économique et culturel du quartier et de la communauté. Cette recherche de consensus devrait inspirer la classe politique qui, au lieu de se déchirer et de s'accuser de tous les maux, travaillerait au bien commun pour bâtir un projet de société.

Le système actuel ne permet guère aux députés soucieux du bien-être de leurs citoyens de prendre la parole, de défendre les droits les plus fondamentaux et de proposer des politiques qui s'inspirent des besoins concrets des citoyens. Nous sommes au contraire dans une logique de partis où les chefs appellent au respect de la ligne du parti et où le simple député est limité dans sa capacité d'influencer les politiques publiques.

Nous devrions collectivement investir le bureau de nos députés pour faire valoir des revendications communes et nous assurer qu'ils portent, en notre nom, ce projet d'une société plus juste, plus égalitaire, plus humaine et plus écologique. Après tout, ils sont élus pour nous représenter.

## DEVENIR SENTINELLE

Pauline Robert - présidente AQDR Granby



Grâce à une subvention du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, en partenariat avec le Centre de prévention du suicide de la Haute-Yamaska, le CSSS Haute-Yamaska et le Cégep de Granby, l'AQDR Granby a orga-

nisé cinq sessions pour former des sentinelles capables de détecter des personnes aînées pensant au suicide ou vivant de la maltraitance.

Que signifie devenir sentinelle? Ce n'est pas devenir intervenant et traiter les personnes en difficulté. C'est plutôt être capable de repérer les signes précurseurs de personnes pensant au suicide ou vivant de la maltraitance; de recueillir les informations relatives à l'urgence suicidaire ou à la maltraitance; de connaître les ressources pouvant aider les personnes vivant ces problèmes; de transmettre ces informations et de recommander ces personnes afin qu'elles reçoivent l'aide dont elles ont besoin.

Ce sont des animatrices chevronnées qui ont présenté les deux journées de formation à des groupes d'au plus 15 personnes. Une belle synergie s'est développée, les participants ont eu le temps de réagir, de poser les questions d'éclaircissement, d'apporter leurs propres expériences. Plusieurs jeux de rôle ont aidé à assimiler les notions.

L'Association québécoise en prévention du suicide possède un groupe de formateurs qui sillonne la province et offre cette formation, appuyé par un cahier de formation pour les participants. Par la suite, toutes les sentinelles d'une région ont au moins une rencontre annuelle avec conférence pour rafraîchir les notions et pour former des liens entre les différents groupes.



C'est pourquoi les Sentinelles de la Haute-Yamaska ont été invitées à trois conférences : *La dépression chez les hommes demeure un mal caché et méconnu*, par Philippe Roy, doctorant en service social à l'Université Laval; *À chacun son podium*, par Sylvie Fréchette, médaillée olympique; *Contre l'âgisme et la maltraitance pour mieux prévenir le suicide*, par Johannie Bergeron Patenaude, travailleuse sociale et coordonnatrice de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées de l'Université de Sherbrooke.

Quant à la formation sur la maltraitance, l'animatrice, diplômée en maîtrise en travail social de l'Université de Sherbrooke, a utilisé, entre autres instruments, la grille *Odiva* de la brochure *Viellir en sécurité*.

En tout, ce sont soixante personnes aînées ou travaillant auprès d'elles qui ont suivi ces formations. Elles ont toutes déclaré leur satisfaction à la suite de la formation et se sentent prêtes à aider, en souhaitant toutefois ne jamais en avoir besoin. Elles ont pris cet engagement social pour le bien-être de leurs pairs et de la collectivité!

De plus, le projet a permis de créer un site Internet <[sentinelleshy.ca](http://sentinelleshy.ca)> pour les sentinelles de notre région avec la collaboration des finissants en technique informatique du Cégep de Granby. Ces étudiants vont former des aînés afin que ces derniers effectuent les mises à jour du site, une fois l'outil opérationnel.

Nous sommes très fiers de la réussite de ce projet et nous souhaitons longue vie aux Sentinelles de la Haute-Yamaska!

Les sections locales de l'AQDR qui aimeraient vivre la même aventure peuvent manifester leur intérêt à l'Association québécoise en prévention du suicide <[www.aqps.info](http://www.aqps.info)> et présenter un projet à Nouveaux Horizons de Service Canada.



# PARENT UN JOUR, PARENT TOUJOURS

Claire Leduc, T.S., T.C.F. - Retraitée



Nicole et Marc ont pris leur retraite à l'âge de 65 ans, comme prévu. Depuis, en bonne santé, ils voyagent, suivent des cours et visitent avec plaisir cousins et amis. Leur fils Joachim travaille en Europe avec succès et

donne régulièrement de bonnes nouvelles. Leur fille Véronique, gérante d'un grand commerce, est mariée à Sylvain, comptable; ils forment un couple uni. Leurs petits-enfants sont leur plus grande joie et c'est avec satisfaction qu'ils les amènent au parc, presque chaque fin de semaine : un bonheur dont ils se régalaient tous.

## Une épreuve apparaît...

À l'occasion d'un examen médical demandé par son employeur, Véronique apprend qu'elle souffre d'un lymphome cancéreux et doit suivre des traitements affaiblissants. Son équilibre personnel et familial est menacé. De retour de voyage, Nicole et Marc accourent et, spontanément, lui offrent l'aide que personne d'autre ne peut lui donner. La vie de tous vient de changer; mais les sentiments maternels et paternels de Nicole et Marc sont si forts qu'ils ne peuvent s'empêcher de revoir leur situation.

Ils ressentent bien sûr les sacrifices à faire, ainsi que la fatigue d'une surcharge d'inquiétude et de travail; mais ils n'obéissent qu'à leur cœur. Ils comprennent mieux leur amie Monique qui a fermé son entreprise quelques mois pour secourir son fils et sa famille à Toronto, car lui aussi est atteint d'un cancer guérissable. Sa situation leur donne confiance.

## D'emblée la solidarité

Les nouveaux grands-parents en bonne santé sont souvent appelés en renfort lors d'une grande épreuve, auprès de leurs enfants

adultes, pourtant autonomes depuis plusieurs années. Ils apportent leur soutien auprès de leur enfant éprouvé et de son conjoint et, de plus, donnent un service régulier de gardiennage et de repas auprès de leurs petits-enfants. Malgré l'inquiétude partagée, cette présence active apporte un sentiment de sécurité à toute la famille. Sans oublier la complicité au moment du coucher, lors de la lecture ou de l'invention d'une histoire.

Nicole et Marc ont assuré une présence active durant un an. Véronique retourne graduellement au travail dans un poste moins exigeant. Lors d'une conversation avec ses parents, Véronique reconnaît que, malgré les traitements pénibles, elle a senti que ses enfants étaient réconfortés et que leurs besoins quotidiens étaient assurés par eux. Ainsi, son mari Sylvain a pu l'accompagner à l'hôpital, tout en maintenant son emploi avec succès. Se sentir soutenue et entourée semble avoir favorisé son rétablissement.

## Fatigue et réconfort

Tout comme leur amie Monique, Nicole et Marc, bien sûr fatigués, ressentent encore plus intensément les liens qui les unissent à leurs enfants et petits-enfants. Même si, au départ, ils avaient choisi plus de loisirs, le fait de traverser solidairement une épreuve leur apporte un profond contentement.

Ces situations se produisent aussi lors de séparations des couples ou de maladies des enfants. Pour les grands-parents, il est toujours difficile de sentir leurs enfants souffrants et de percevoir les conséquences sur les petits. Devant ces malheurs, un sentiment d'impuissance les anime. Mais lorsqu'ils peuvent les aider, le réconfort s'installe de part et d'autre. Et les liens avec les petits-enfants sont des plus agréables!

Site de l'auteure : [www.parententraineur.com](http://www.parententraineur.com)

# FACEBOOK?

Anne Falcimaigne – AQDR Laval



De plus en plus d'âinés ont un ordinateur et s'en servent. Pour parler à leurs petits-enfants par Skype, communiquer par courriel ou même s'inscrire sur Facebook, cette drôle d'invention.

À quoi sert Facebook?

À être informé de ce qui nous importe. Ce n'est pas compliqué de s'inscrire : sur le site [www.facebook.com](http://www.facebook.com), on a juste à entrer son nom. On n'est pas obligé de mettre le vrai si on ne souhaite pas être retracé par ses amis de 1<sup>re</sup> année. Mais si on s'appelle Alain Tremblay, pas de problème, il doit bien y en avoir 200... On entre aussi un mot de passe. Et c'est tout.

Une précaution, cependant, tant qu'on n'a pas maîtrisé les réglages de confidentialité, il est recommandé de ne mettre aucun renseignement personnel (date de naissance, domicile, etc.).

Ensuite, il faut faire son réseau. Demandez à des amis s'ils sont sur Facebook, cherchez-les. Une fenêtre de recherche est juste en haut de la page. On envoie un message, ils acceptent et on a alors des amis Facebook dont les nouvelles apparaîtront sur notre fil d'actualités.

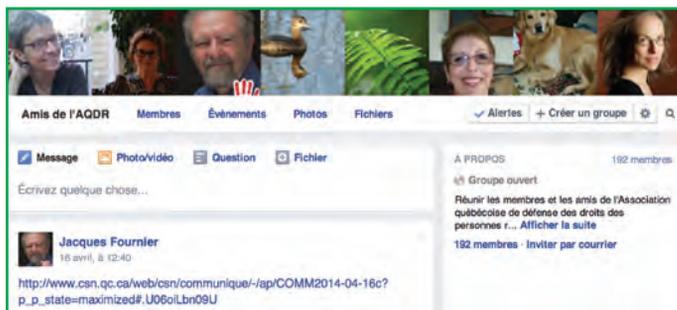
Et puis, bien sûr, il faut aller voir la page **AQDR nationale**. Vous cliquez **J'aime** et recevrez les nouvelles, toujours sur votre fil d'actualité.

Ensuite, cherchez le groupe **Les amis de l'AQDR** et demandez à en faire partie (aucune entrevue de sélection... on refuse seulement les vendeurs de bébelles). On vous accepte et vous recevrez aussi de leurs nouvelles.

Sur ces pages, vous pourrez faire des commentaires que d'autres liront et ils vous répondront peut-être.



Haut de la page de l'AQDR



Haut de la page du groupe *Les amis de l'AQDR*



Exemple d'une publication avec ses commentaires

Voilà ce qu'est Facebook. C'est un moyen d'avoir des nouvelles de qui ou quoi nous intéresse. Et de participer. Si vous aimez les autos ou le jardinage, il y a sûrement aussi des groupes où participer! Amusez-vous!

# Des rabais exclusifs : c'est réglé.



Jusqu'à

# 12%

**DE RABAIS EXCLUSIF**  
sur vos assurances auto, habitation  
et véhicule de loisirs

Jusqu'à

# 20%

**DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE**  
si vous avez 55 ans et plus et s'il n'y a plus  
d'hypothèque sur votre maison

**Obtenez une soumission**  
**1 866 550-2737**  
**lacapitale.com/aqdr**



**AQDR**

**La Capitale**  
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. \*Détails et règlement disponibles à l'adresse ci-dessus mentionnée.